

Grand-Duché de Luxembourg.

MINISTERE D'ETAT.

BULLETIN D'INFORMATION

Office d'Information, 3, rue de la Congrégation, Luxembourg.

N° 8

Luxembourg, le 30 juillet 1945.

ASSEMBLEE CONSULTATIVE (mois de juillet).

- 4 juillet: 13^{me} séance publique. Exposé de M. le Ministre de l'Épuration sur le fonctionnement de l'Épuration administrative. Interpellation de M. Nic. Biever sur la remise en marche de l'industrie sidérurgique et des Affaires Economiques.
- 5 juillet: Réunion de la Commission pour l'indemnisation des victimes politiques de la guerre. Réunion de la Commission pour l'étude de la réforme constitutionnelle. Nomination des rapporteurs pour les deux commissions.
- 11 juillet: Réunion de la Commission pour l'indemnisation des victimes politiques. Etude des projets déposés.
- 12 juillet: 14^{me} séance publique. Election d'un candidat au poste de Conseiller à la Chambre des Comptes. Interpellation de M. Simon sur la reconstruction. Déclaration de M. le Ministre Kongsbruck sur la reprise du travail de l'industrie sidérurgique. Votes sur les motions concernant l'épuration, la remise en marche de l'industrie sidérurgique et la Composition de la Conférence Nationale du Travail et des organismes analogues.
- 18 juillet: Séance de la Commission pour l'indemnisation des victimes politiques. Dépôt de mémoires.
- 19 juillet: 15^e séance publique. Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. Vote sur la motion concernant la composition de la Conférence Nationale du Travail et des organismes analogues chargés de traiter les questions ouvrières. Interpellation de M. Mathieu sur la fraude du bétail pratiquée à nos frontières. Discussion générale et réponse de M. Margue, Ministre de l'Agriculture.
- 25 juillet: Réunion de la Commission pour l'indemnisation des victimes politiques.

SOMMAIRE:

	page		page
Activité parlementaire et législative:		Le Budget des Recettes et des Dépenses de l'Etat	2
Assemblée Consultative	1	L'Office d'Aide Mutuelle Inter-alliée (OMA)	4
Mémorial du mois de juillet	1	Date de la reprise des différents services postaux	5
Hautes distinctions décernées à S.A.R. le Prince Félix de Luxembourg	2	Journaux	5
		Divers	5

26 juillet: Réunion des trois sections de l'Assemblée Consultative. Les sections arrêtent leurs observations concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1944 (du 10 septembre 1944 au 31 décembre 1944) et pour l'exercice 1945.

30 juillet: Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques pour l'examen du projet de budget, et réunion de la Commission du Travail pour l'organisation des débats budgétaires.

MEMORIAL DU MOIS DE JUILLET.

Ministère d'Etat, Force Armée. Un arrêté grand-ducal du 9 juillet 1945 subordonne l'entrée en fonctions des membres de l'Armée à la prestation d'un serment de fidélité.

Un arrêté ministériel du 18 juillet 1945 fixe les attributions des organes de commandement et de direction de l'Armée.

Ministère des Finances: La législation sur la Caisse des Consignations a été modifiée par arrêté grand-ducal du 9 juillet 1945.

Un arrêté grand-ducal du 13 juillet 1945 a prévu la création d'une Loterie Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Par arrêté grand-ducal du 20 juillet 1945, le contrôle des changes dans le Grand-Duché a été confié à l'Institut belgo-luxembourgeois du Change, à qui est délégué le pouvoir de prendre des règlements en cette matière.

Un arrêté grand-ducal du 23 juillet 1945 établit les règles générales suivant lesquelles le contrôle des changes s'exercera pour le territoire du Grand-Duché. L'arrêté prévoit encore la compétence des autorités d'exécution qui s'exercera au moyen de règlements et par voie d'autorisations.

Un arrêté grand-ducal du 23 juillet 1945 règle le commerce des monnaies étrangères et fixe le montant des redevances à percevoir par l'Institut belgo-luxembourgeois du Change.

Par arrêté grand-ducal du 23 juillet 1945 l'importation et l'exportation de l'or est réservée à la Caisse d'Epargne. La négociation d'or du Grand-Duché de même que l'exportation de l'or sont soumises à l'autorisation du Ministre des Finances.

Ministère du Travail: Il a été créé un Office National du Travail par arrêté grand-ducal du 30 juin 1945. Cet Office a pour mission d'assurer une embauche régulière et stable de la main-d'oeuvre.

Par arrêté grand-ducal du 20 juin 1945 le taux des allocations de chômage a été adapté au coût actuel de la vie.

Ministère des Transports. Un arrêté grand-ducal du 12 juin 1945 règle le commerce et la circulation des véhicules à moteur.

Ministère de l'Agriculture. Par arrêté grand-ducal du 13 juillet 1945 l'Ecole et la Station agricole de l'Etat à Ettelbruck ont été réorganisées.

HAUTES DISTINCTIONS DECERNEES A S.A.R. LE PRINCE FELIX DE LUXEMBOURG.

Le Grand Quartier Général des Forces Expéditionnaires Alliées a décerné la "Legion of Merit" à S.A.R. le Prince Félix de Luxembourg pour sa conduite d'un mérite exceptionnel et pour les services extraordinaires qu'il a rendus depuis mars 1944 jusqu'à la libération du Luxembourg. Le Prince Félix était le Chef de la Mission Militaire Luxembourgeoise

en liaison avec le Grand Quartier Général des Forces Expéditionnaires Alliées avant l'invasion du continent européen. Quand la Première Armée Française entra en action en France, le Prince Félix a servi aussi comme officier de liaison avec cette armée pendant la plupart du temps que duraient les opérations en France. Sa connaissance intime des problèmes intérieurs de son pays, son jugement et ses conseils constructifs, sa foi dans la victoire finale des Armées alliées et sa dévotion pour la cause de sa patrie ont été des facteurs qui ont considérablement contribué au succès des armées alliées.

En outre le "Silver Star" a été décerné à S.A.R. le Prince Félix pour sa conduite héroïque sur le champ de bataille. Lors d'une tournée d'inspection des installations du XX^{me} corps qui était engagé en ce moment dans la traversée dangereuse et difficile de la Seine près de Fontainebleau. Quoiqu'exposé au feu nourri et soutenu de l'artillerie ennemie, le Prince Félix inspecta calmement et sans hésitation les lieux où se déroula l'opération et grâce à sa connaissance du terrain, il fournissait des renseignements de grande valeur aux officiers de l'état-major en train d'explorer les routes par où pourrait se faire l'avance. Les actions intrépides du Prince Félix de Luxembourg ont contribué essentiellement à la traversée rapide et couronnée de succès de la Seine et servirent d'exemple à tous ceux qui furent présents.

LE BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'ETAT.

L'Assemblée Consultative a examiné dans sa dernière séance le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat. Si dans les années d'avant-guerre l'examen et la discussion du budget constituaient la partie essentielle des travaux parlementaires, cet examen se réduisit cette année à un minimum, à une simple prise de connaissance des chiffres inscrits au budget. Ceci s'explique par le fait que les prévisions budgétaires n'ont qu'une valeur relative, étant donné qu'elles dépendent toutes de l'évolution économique des mois à venir; toutes les inscriptions n'ont que la valeur d'une estimation. Pourtant il est intéressant de relever les positions essentielles et surtout d'en comparer les plus importantes avec celles des budgets d'avant-guerre; nous négligeons dans cette comparaison, le budget de 1944, parce qu'il ne comprend que les mois de septembre à décembre et que, en dehors des traitements et émoluments, il ne contient qu'une partie des dépenses constituant normalement les dépenses budgétaires.

	1939	1940	1945
Total des recettes:	355.229.716	365.346.867	458.065.223
Total des dépenses:	353.439.719	372.110.759	1.537.630.337

D'où excédent des
recettes... + 1.789.997
ou des dépenses..... - 6.763.892 -1.079.565.114.

Ces seuls chiffres démontrent que nos budgets d'avant-guerre reposaient sur des assiettes économiques et monétaires solides: équilibre des dépenses et des recettes, stabilité dans les totaux des deux parties. La situation a changé du tout au tout pour l'année 1945; cette situation reflète les effets de notre dépréciation monétaire et se ressent de l'héritage onéreux que nous laissa l'occupant allemand. L'importance de la dernière charge saute aux yeux si l'on considère que les dépenses pour traitements et indemnités se

chiffrent pour les trois exercices de 1939, 1940 et 1945 respectivement à 120, 125 et 250 millions; ce qui représente pour 1939 et 1940 environ un tiers des dépenses et pour 1945 pas même le sixième de ce budget.

Encore le nombre des fonctionnaires et employés a-t-il augmenté de 4485 en 1940 à 5702 en 1945.

Le tableau est analogue pour toutes les Administrations dont les dépenses se composent essentiellement de traitements et d'indemnités, p.ex.

	1939	1940	1945
Chambre des Comptes	491.638	486.278	715.000
Travaux Publics-administration	6.909.000	7.144.172	11.271.000
Enseignement moyen	9.433.459	9.774.785	15.902.000

La situation est différente pour les Administrations dont le budget est principalement déterminé par les effets de la guerre, p.ex.:

Relations extérieures	1.543.000	1.372.200	8.930.600
Force armée	9.777.773	11.756.186	72.467.439
Agriculture	9.784.119	7.875.948	174.894.790
Chemins de fer	5.854.140	17.512.021	227.108.000
Travaux publics	36.732.000	28.551.000	88.025.000
Prévoyance sociale	25.928.778	26.433.833	69.168.200

Nos relations extérieures ont reçu durant la guerre une extension sensible par la création des légations de Londres et de Moscou.

De simple compagnie de volontaires notre force armée est devenue armée sur pied de guerre.

Le budget de l'agriculture comprend plus de 100 millions de subventions pour soutenir les prix de certains produits agricoles, et environ 50 millions pour réparation de dommage de guerre.

L'Etat est obligé de verser à nos chemins de fer des subventions mensuelles, allant jusqu'à 25 millions, pour couvrir l'insuffisance des recettes et à titre de dommages de guerre. Ces dépenses ne sont que temporaires et seront plus tard réduites au niveau de celles des années d'avant-guerre.

Les Travaux Publics -voierie aussi bien que bâtiments- se ressentent des dommages que la guerre a causés à nos routes, à nos bâtiments publics, et leur budget portera longtemps encore le cachet de l'extraordinaire.

Les réserves de nos assurances sociales ayant disparu, l'Etat doit contribuer dans une forte mesure au service des rentes ouvrières.

Il faut encore signaler le fardeau énorme que constitue pour notre économie la réparation des dommages de guerre, tant des pertes matérielles que des dommages corporels. Déjà le budget de 1945 indique à différents endroits un total de 409 millions pour dommages de guerre, et ses sommes sont uniquement destinées à couvrir les besoins les plus urgents: la reconstruction ne progresse que lentement, faute de matériaux, et la plupart des rapatriés n'ont encore reçu qu'une faible avance sur leur avoir. Le total des sommes à verser par l'Etat atteindra des milliards et, en y ajoutant plus de rois milliards que coûteront à l'Etat les opérations d'échange, notre collectivité devra rembourser dans la prochaine décennie, en dehors des dépenses budgétaires ordinaires, un montant dépassant sensiblement dix milliards. Les dépenses ordinaires atteindront à elles seules environ un milliard par an.

Le rendement de nos impôts ordinaires fortement réduit par les difficultés économiques dans lesquelles nous nous débattons, ne suffit à l'heure actuelle qu'à couvrir une partie des dépenses ordinaires et le plus qu'on peut attendre de ces impôts, c'est de rendre l'équilibre à notre budget annuel ordinaire. Les quelques chiffres qui suiv-

ent le prouvent:

	1939	1940	1945
Contributions directes, en- registrement et chiffre d'affaires	140.087.000	121.850.921	251.353.000
Douanes	93.561.000	92.006.000	73.093.000
Recettes diverses	68.245.000	84.889.000	41.307.000

Le total des recettes budgétaires pour 1945 étant évalué à 458.065.223 frs l'on peut admettre que les augmentations de recettes que nous yaudra la reprise des affaires commerciales et industrielles nous procureront le milliard annuel dont aura besoin notre budget ordinaire. Pour couvrir les dépenses extraordinaires, notamment les dommages de guerre, nous aurons recours à ce qui nous restera des impôts extraordinaires - impôt sur les bénéfices de guerre et prélèvement sur le capital - qui serviront en premier lieu à combler les déficits des premières années d'après-guerre; ensuite on sera obligé de faire un emploi massif de l'emprunt, tant dans le pays qu'à l'étranger. L'endettement qui en résultera pèsera lourdement sur notre pays, et l'on pourrait douter de la possibilité de son relèvement financier, si les sympathies que l'attitude loyale et courageuse de notre population a acquises au pays ne lui donnaient la garantie d'une aide efficace de la part de ses alliés et l'assurance d'une participation adéquate dans les réparations que le traité de paix imposera à l'Allemagne.

L'OFFICE D'AIDE MUTUELLE INTERALLIÉE.

L'OMA (Office d'Aide Mutuelle Interalliée) a été constitué par arrêté grand-ducal du 22 janvier 1945 (Mémorial N°4, p.5) qui règle également l'organisation, la gestion et le fonctionnement de l'office. L'OMA jouit de la personnalité civile et a pour mission d'assurer du point de vue financier l'exécution des principes d'aide mutuelle établis entre le Commandement Suprême des Forces Expéditionnaires Alliées et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Il est seul habilité à contracter pour compte de l'Etat luxembourgeois en toutes matières se rapportant à des fournitures ou prestations résultant des principes d'aide mutuelle.

Il effectuera les paiements résultant de l'exécution de ces contrats.

Il contrôle les réquisitions effectuées dans le Grand-Duché de Luxembourg pour les Forces Expéditionnaires Alliées et en effectue le paiement pour autant qu'il n'est pas effectué directement par les Forces Expéditionnaires Alliées.

Dans ses rapports avec les particuliers, ses opérations sont réputées commerciales lorsqu'elles ne font pas l'objet d'une réquisition.

L'Office interviendra dans le règlement de toute réclamation "Claims" vis-à-vis des autorités militaires alliées dans le Grand-Duché dans la mesure où l'intervention des autorités luxembourgeoises dans ces questions sera requise.

Les fonds nécessaires au fonctionnement de l'OMA sont fournis par l'OMA belge, dont il est pourtant complètement indépendant en ce qui concerne la gestion et l'activité. L'interdépendance financière des OMA belge et luxembourgeois résulte d'un accord intervenu entre le Luxembourg et la Belgique qui prévoit que les charges et les avantages qui résultent pour l'Union Economique des arrangements lend-lease seront réunis et répartis ensuite au prorata de la population, soit 28/29 pour la Belgique et 1/29 pour le Luxembourg, sous réserve d'un ajustement éventuel, si cette répartition ne répondait pas aux

charges effectives supportées par chacun des deux pays.

La principale activité de l'OMA a consisté jusqu'ici dans l'application de l'accord reverse lend-lease qui prévoit pour les deux pays de l'Union Economique l'obligation de fournir aux armées alliées toutes les prestations de biens et marchandises, de leur rendre tous les services et de leur accorder toutes les facilités qui sont en leur pouvoir, avec la réserve cependant que les gouvernements belge et luxembourgeois conservent le droit de décision finale, compte rendu de leurs possibilités et de leur responsabilité. Pour les opérations de reverse lend-lease, l'armée alliée, par l'intermédiaire de son agent d'achat, indique à l'OMA le genre et la quantité de marchandises dont elle a besoin. L'OMA examine cette demande et décide s'il est possible à l'économie luxembourgeoise d'y satisfaire. Dans l'affirmative, elle s'adresse à un fournisseur qui exécute et présente à l'OMA la facture accompagnée de l'accusé de réception de l'unité bénéficiaire de la prestation ou de la fourniture. L'OMA fait viser la facture par l'Office des Prix et la règle ensuite en retenant une taxe de 0,25 à 1% pour couvrir ses frais d'administration. Au 30 juin 1945 l'importance des fournitures effectuées et des services rendus jusqu'ici par l'intermédiaire de l'OMA dans le cadre du reverse lend-lease s'élevait à 242 millions en chiffres ronds, somme qui se compose comme suit:

produits métallurgiques	167	millions de frs
bois	8	"
services rendus par l'hôtellerie	9	"
loyers, courant électrique	8	"
main d'oeuvre	38	"
réquisitions d'autos	1	"
fournitures diverses	11	"

Pour le moment il y a un décalage considérable entre les prestations et le prêt-bail fourni par les Américains. Pour supprimer ou du moins pour réduire ce déséquilibre, l'Union Economique signa un nouvel accord à Washington, qui lui ouvre la possibilité de recevoir des fournitures en prêt-bail à concurrence de 15 milliards de francs, fournitures auxquelles le Luxembourg participera pour sa part.

Dans le règlement des réclamations contre les armées alliées, il faut distinguer entre les dommages de guerre proprement dits et les autres revendications de particuliers du fait de la présence sur le territoire national de troupes alliées.

Par dommages de guerre il faut entendre des dommages de propriété, des blessures ou la mort de personnes provenant d'une action de combat ou de la préparation immédiate d'une telle action. D'après l'accord intervenu entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Haut Commandement Interallié, tous les dommages de guerre, qu'ils soient commis par des armées alliées ou ennemies, seront à régler par l'Office des Dommages de Guerre luxembourgeois.

Les autres dégâts, commis par des troupes américaines sur le territoire luxembourgeois, seront réglés en partie directement par l'U.S. Claims Office et en partie par l'Office d'Aide Mutuelle.

L'Office d'Aide Mutuelle est compétent surtout pour les Claims suivants: dégâts d'occupation, accidents de trafic, accidents d'aviation et accidents de travail arrivés pendant ou à la suite d'emploi auprès des Forces armées alliées - alors que l'U.S. Claims Office traite, avant tout, les claims à caractère criminel.

Cette délimitation de la compétence en matière de claims est entrée en vigueur le 1er juillet 1945. Avant cette date les claims,

sauf quelques exceptions en matière de claims d'occupation, n'étaient traités que par les autorités américaines.

Les accords lend-lease et reverse lend-lease prévoient que, dans la poursuite de la guerre, chaque nation apporte tout ce qu'elle peut comme contribution à l'effort commun. Les fournitures et les prestations constituent une partie de l'apport luxembourgeois à l'effort commun des Nations Unies.

DATES DE LA REPRISE DES DIFFERENTS SERVICES POSTAUX (suite).

a) Service interne.

Valeurs à recouvrer:	11 juin 1945
Envois contre remboursement:	11 juin 1945
Envois à remettre par exprès:	21 juin 1945
Colis postaux:	5 juin 1945
Service téléphonique interurbain (progressif):	5 juillet 1945

b) Service international.

Téléphone: Belgique (officiel)	12 juin 1945
Belgique (privé)	10 juillet 1945
France (officiel)	10 juillet 1945
Télégraphe: service officiel	27 mai 1945
service privé avec Grande-Bretagne et USA	31 mai 1945
service privé avec tous les pays	26 juin 1945

JOURNAUX.

Nous poursuivons la liste des périodiques nouvellement parus: OBERMOSEL-ZEITUNG (quotidien), premier numéro: 1er juillet 1945. (65e année).

APPEL, organe des "Letzeburger Guiden" (Catholic Luxembourg Girl Guides), premier numéro: mai 1945.

L.J.M. (Letzeburger Jong-Médérchers-Zeidong), premier numéro: 1er août 1945.

COURRIER DES ECOLES du Grand-Duché de Luxembourg; publication irrégulière; 2 numéros ont paru jusqu'ici.

DIVERS

1er juillet: Retour de 56 Luxembourgeoises du camp de concentration de Ravensbrück. Après leur libération, elles avaient été amenées en Suède d'où elles furent rapatriées en passant par Bruxelles. 45 aspirants-officiers luxembourgeois sont de retour de Fontainebleau, où ils ont suivi des cours d'instruction militaire.

4 juillet: La fête nationale américaine (Independence Day) est célébrée à Luxembourg avec un éclat particulier. Le matin, à 10 heures, a lieu au "Glacis" de Limpertsberg une remise de drapeaux à la nouvelle armée luxembourgeoise par le Général américain Thrasher. On note la présence de LL.AA.RR. le Prince Félix, le Prince Jean, la Princesse Elisabeth, de M. Dupong, Ministre d'Etat, de M. Kongsbruck, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques, de Mgr. Hartmann, de M. George Platt Waller, Chargé d'affaires des Etats-Unis, du Colonel Fraser, du Lt. Colonel Archen et du Lt. Colonel Sommer. Le Général Thrasher prononce une allocution et remet à S.A.R. le Prince Félix un drapeau luxembourgeois et un drapeau

américain. S.A.R. le Prince Félix remercie au nom de l'armée luxembourgeoise et fait le Général Thrasher Commandeur de l'Ordre national de la Couronne de Chêne et de la Croix de Guerre. Après l'exécution des hymnes nationaux, les troupes participant à la cérémonie défilent devant la tribune d'honneur.

L'après-midi a lieu au Glacis une remise de décorations françaises par le Général Dody, Gouverneur militaire de Metz, avec la participation de la musique du 136^e régiment d'infanterie, d'une musique militaire américaine et de la musique militaire luxembourgeoise. LL.AA.RR. le Prince Félix et le Prince Jean assistent à la cérémonie, ainsi que le Général Myron A.R. Wood, commandant la 9th Air Force, le Corps diplomatique, les représentants de la Mission Militaire Alliée, les membres du Conseil Municipal etc. Après l'exécution des hymnes nationaux français, américain et luxembourgeois, le Général Dody remet au nom du Général de Gaulle les décorations suivantes:

Le Général H.J. Matchett, commandant du XXIII Corps est fait Chevalier de la Légion d'Honneur, avec Croix de Guerre avec palme. Sont décorés de la Croix de Guerre avec palme les Colonels: Baker David H., Paul Frank M., Toohar Bernard J., Eckert William D., O'Hara John J., Fisher John S., Rogers Nathaniel H., Kelley Harold K., Harris Clyde C. Jr., Elliot Roland A. Jr., Hoffeditz Aaron H., Malone John F., Charlton Marvin, Moore Edward W., Celik Henry M., Fulwider Lawrence D., Thomas Etzel E., Mccue Frank P., Green Donald R., Hoppe Harry W., et le Major H.C. Jr.

8 juillet: Au Stade Municipal à Luxembourg, en présence de S.A.R. le Prince Jean, les juniors disputent la finale de la coupe de football qui porte le nom du Prince Héritier. Résultat: Avenir Beggen - Red Boys Differdange 2:2. Par suite du match nul, la finale fut répétée le 15 juillet avec le résultat suivant: Red Boys - Avenir 2:0. En présence de S.A.R. le Prince Félix, Progrès Niedercorn l'emporte sur C.A. Spora par 2:0, dans la finale de la Coupe de Luxembourg (football). Les comités du L.A.V. (Letzeburger Arbechter-Verband) et du F.L.A. (Freie Letzeburger Arbechterverband) se réunissent en séance commune pour délibérer sur la fusion éventuelle des deux fédérations. Au cours d'une séance solennelle d'hommage aux héros de la guerre et de commémoration de la victoire, organisée par le Jeune Barreau de Bruxelles, Me Lambert Schaus, en sa qualité de premier délégué du Barreau de Luxembourg, prononça un discours remarquable dont voici un extrait. "Le 10 mai 1940, 114 confrères étaient inscrits au Tableau des avocats du Barreau de Luxembourg; à la veille de la Libération, il en restait douze, dont deux citoyens allemands. Le Barreau de Luxembourg n'a pas voulu se soumettre. Parmi les avocats destitués, auxquels on avait interdit d'exercer "à tout jamais" - ainsi parlait l'envahisseur! - la profession d'avocat, 2 sont morts à la peine: le Bâtonnier Emile Schlessler et Me Albert Philippe, Echevin de la Ville de Luxembourg; 12 ont été internés dans les camps de Concentration de Hinzert, Dachau, Sachsenhausen, plusieurs durant trois ou quatre ans; 15 ont été déportés, avec leurs familles, dans les camps de Silésie et de Tchécoslovaquie; 27 ont été déportés en Allemagne pour y travailler comme

ouvriers-terrassiers sur les autostrades ou comme humbles aide-commis dans les bureaux - sans compter les arrestations temporaires et les emprisonnements de courte durée."

12 juillet: Le Département des Affaires Etrangères communique que le Gouvernement luxembourgeois a reconnu le Gouvernement polonais à Varsovie et que M. Blum, Ministre de Luxembourg à Moscou, a été chargé de notifier cette reconnaissance au Gouvernement de Varsovie par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de Pologne à Moscou. Au Cercle Municipal conférence par le Sgt. Olin Dows de la "Historical Section of the U.S. Army" sur "La Peinture Américaine."

13 juillet: Vernissage dans les salles d'exposition du Musée de Luxembourg de l'exposition "Les Peintres-Soldats Américains", placée sous le Haut Patronage du Gouvernement et sous les auspices du Cercle Artistique. A 21 heures a lieu dans la salle de Conférences de l'Arbed une soirée "Charles Péguy" organisée par les "Amitiés Françaises". Après une présentation de Charles Péguy par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, Madame Rosy Broisson récite quelques uns des poèmes les plus connus du grand poète français.

14 juillet: Les fêtes du 14 juillet revêtent un caractère particulier du fait de la présence à Metz, pour le défilé militaire, de plus de 3000 Luxembourgeois. On note parmi les personnalités M. le Ministre Konsbruck, représentant le Gouvernement luxembourgeois, le Colonel Fraser, le Lt. Colonel Archen, des Membres de l'Assemblée Consultative et du Conseil Municipal. Une délégation du "Groupement Indépendant des Maquisards luxembourgeois", des "Amitiés Françaises", la Musique Militaire luxembourgeoise, un détachement de l'Armée luxembourgeoise et la Fanfare Royale Grand-Ducale du Grund, participent au défilé. Des gerbes sont déposées devant le Monument aux Morts par les représentants des délégations luxembourgeoises. Lors de la réception à l'Hôtel de Ville de Metz des discours sont prononcés par M. Hocquard, maire de Metz, M. Diderich, maire de Luxembourg et M. Clement, maire d'Esch-sur-Alzette. A 13 heures un déjeuner, au cours duquel MM. Hocquard, Diderich, Konsbruck, Herckenrath et Rebourset prennent la parole, réunit Français et Luxembourgeois. Dans l'après-midi la Musique Militaire luxembourgeoise et la Fanfare Royale Grand-Ducale du Grund exécutent des concerts, et un match de football entre le C.A. Spora et le F.C. Metz se termine par la victoire du C.A. Spora (4:3).

Le soir, à Luxembourg, un banquet démocratique organisé par les "Amitiés Françaises" réunit plus de 200 personnes. Des allocutions sont prononcées par M. Ruppert, au nom des "Amitiés Françaises", par M. Armand du Chayla, Ministre plénipotentiaire de France, M. Vierset, secrétaire de la Légation de Belgique et le Colonel Fraser, chef de la Mission Militaire alliée à Luxembourg. Sur la Place d'Armes, devant une foule énorme, la Musique Militaire luxembourgeoise donne un concert suivi d'un bal popul-

aire.

A Paris une délégation de la L.L.P.P.D. (Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers Politiques et Déportés) et de l'Union des Mouvements de Résistance assiste aux fêtes du 14 juillet et dépose une gerbe sur la Tombe du Soldat Inconnu.

Le Service des Prisonniers de Guerre communique que jusqu'à la date du 14 juillet, 5.500 Luxembourgeois forcés dans l'armée allemande ont été libérés et rapatriés.

Le 14 et le 15 juillet a lieu le Tour de Luxembourg cycliste pour Juniors, en 2 étapes. Classement final: 1. J. Goldschmit, 2. J. Diederich, 3. M. Poirée.

- 16 juillet: M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Ministre de la Force Armée, accompagné du Lt. Colonel américain Sommer entreprend une tournée d'inspection dans les camps d'entraînement de la nouvelle armée luxembourgeoise à Dudelange et à Walferdange.
- 17 juillet: Un accord franco-luxembourgeois de grande circulation est signé entre le Ministre de Luxembourg à Paris et M. Georges Bidault, Ministre des Affaires Etrangères. Cet accord est relatif au Mouvement des personnes de nationalité française et luxembourgeoise: a) entre la France et le Luxembourg et vice-versa; b) en transit par le territoire de chacun des deux Etats. Cet accord que le Gouvernement français espère pouvoir étendre prochainement à ses territoires d'Outre-Mer, va permettre d'appliquer des conditions très voisines du régime d'avant-guerre en ce qui concerne le mouvement des personnes se déplaçant notamment dans l'intérêt du commerce extérieur des deux pays. Il facilitera d'autre part dans une très large mesure le voyage des personnes se rendant dans chacun des deux pays pour d'autres motifs. Il supprime, en effet, en ce qui concerne la France, les formalités des ordres de mission, des autorisations ministérielles ou des autorisations de demandes de visa et limite au seul passeport visé les documents exigés pour les déplacements des ressortissants de l'un des deux Etats à destination du territoire de l'autre. Une délégation luxembourgeoise sous la conduite de M. Pierre Elvinger, Conseiller de Gouvernement, arrive à Bruxelles pour participer aux négociations économiques entre la France, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg.
- 18 juillet: Assemblée Générale et Fête de la Victoire de l'A.C.E.L. (Association Catholique des Etudiants Luxembourgeois) en présence de S.A.R. le Prince Jean, du Corps Diplomatique et des membres du Gouvernement.
- 19 juillet: M. Joseph Thorn est nommé président de l'Office National pour la recherche des crimes de guerre. L'Administration des P.T.T. met en circulation trois nouvelles valeurs de timbres-poste du type "Tête de Lion", à savoir: 30 ct. (vert), 1,50 fr. (violet) et 2,50 fr. (bleu).
- 20 juillet: Le personnel de l'enseignement primaire se réunit à Luxembourg pour la "Journée de l'Instituteur". Un service religieux est célébré en la Cathédrale de Notre-Dame à la mémoire de tous les éducateurs morts pendant la guerre. A 15 heures une grande manifestation a lieu au Cercle Municipal en présence de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse,

du Prince Charles et des Princesses Gabrielle et Alix.M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, prononce le discours principal.

42 officiers et aspirants-officiers prêtent le serment de fidélité en présence de M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat et Ministre de la Force Armée, et du Lt. Colonel américain Sommer.

Le lendemain un second groupe de 42 officiers prête le serment de fidélité.

- 21 juillet: A l'occasion de la Fête Nationale Belge le banquet traditionnel est remplacé, en raison de la situation, par une réception de 150 orphelins luxembourgeois, au cours de laquelle des cadeaux leur sont offerts. Dans la soirée la musique militaire luxembourgeoise donne sur la Place d'Armes un concert en l'honneur de la Belgique, suivi d'un bal populaire.
- La première partie des championnats nationaux d'athlétisme a lieu à Esch-sur-Alzette au Stade Emile Mayrisch.
- 22 juillet: Une première assemblée générale réunit tous les prisonniers politiques et déportés au Cercle Municipal à Luxembourg, en présence de M. Robert Als, Ministre de l'Intérieur.
- 23 juillet: Une délégation de la Presse luxembourgeoise, invitée par le Ministère de l'Information belge, part pour un voyage d'études en Belgique.
- 24 juillet: Assermentation du 1er bataillon de la nouvelle armée luxembourgeoise à Walferdange.
- 25 juillet: Assermentation du 2me bataillon à Dudelange.
- 26 juillet: Réunion des commissions d'épuration au Cercle Municipal sous la présidence de M. Robert Als, Ministre de l'Epuration, qui explique les directives et définit la procédure de l'épuration.
- 29 juillet: S.A.R. Madame la Grande-Duchesse et la Famille Grand-Ducal ainsi que M. Pierre Dupong et des membres du Gouvernement visitent Rumelange.
- Aux Trois Glands la F.N.E.L. (Fédération Nationale des Eclaireurs du Luxembourg) organise un "Pow-Wow de la victoire". Pour la partie officielle on note la présence de M. le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, de M. Reuter, Président de l'Assemblée Consultative, de M. Frieden, Ministre de l'Education Nationale, de M. Tonsbruck, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques, de M. Schroeder, Commissaire général pour la Reconstruction, du Colonel Fraser et du Lt. Colonel Archen. Des discours sont prononcés par le Major Schommer et par M. Pierre Frieden. Le Pow-Wow est rehaussé par la présence des Scouts français du Lycée Henri IV.
- Au Cercle Municipal a lieu le Congrès du "Letzeburger Chrechtliche Gewerkschaftsbond" (Syndicat des Travailleurs Chrétiens), et au Théâtre Municipal se tient le congrès extraordinaire du Parti Communiste.
- Au "Baumbusch" se disputent les Championnats Nationaux du Cyclisme, au Stade Emile Mayrisch à Esch-s-Alzette a lieu la deuxième partie des Championnats d'Athlétisme.
- 30 juillet: En vue de résoudre les diverses questions soulevées par la constitution d'une société des chemins de fer luxembourgeois assurant la gestion de la totalité du réseau du Grand-Duché, sur les principes de laquelle les gouvernements belge, français et luxembourgeois s'étaient mis

d'accord, une conférence tripartite se réunit à Luxembourg. La délégation belge est présidée par M. Muuls, Ministre plénipotentiaire, la délégation française par M. Changerau-Hartmann, Directeur au Ministère des Affaires Etrangères et la délégation luxembourgeoise par M. Bodson, Ministre de la Justice, des Travaux Publics et des Transports, qui dirige les travaux de la Conférence. A Mondorf a lieu la première réunion de la Conférence Spéciale de Mondorf-Etat.

31 juillet: Un service anniversaire pontifical est célébré en l'Eglise Cathédrale de Luxembourg pour le repos de l'âme de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse Marie-Anne, décédée en Amérique le 31 juillet 1942. La Famille Grand-Ducale, le Corps Diplomatique, les membres de l'Assemblée Consultative et du Conseil Municipal et une grande foule y assistent.

La conférence tripartite sur les Chemins de fer luxembourgeois aboutit à un accord complet des trois délégations sur les conditions internationales du fonctionnement du réseau luxembourgeois unifié ainsi que sur les grandes lignes des statuts de la future société, dont le capital sera souscrit en majorité par le Grand-Duché. Les négociations relatives à la reprise des droits des anciens exploitants seront entamées incessamment par le Gouvernement Grand-Ducal, avec le concours d'une commission tripartite d'experts.

Radio Luxembourg. (1291 m). Depuis le 22 juillet les émissions en langue luxembourgeoise ont lieu à 12,15 heures et à 19,45 heures.